

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire Soixante-quinzième session

14-18 octobre 2024

Note relative à l'organisation de la prise de parole

Déclarations

1. Les déclarations devraient être faites dans l'une des six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Afin de faciliter le travail des interprètes, les délégations sont priées d'envoyer une copie de leur déclaration à l'avance à hqexcom@unhcr.org.
2. Le HCR a pris des dispositions pour que les déclarations faites lors du débat général et sous le point de l'ordre du jour sur la protection internationale soient publiées sur la page web de la session à www.unhcr.org/fr/excom2024. Après qu'elles auront été prononcées, le Secrétariat les publiera le plus rapidement possible. Les délégations qui ne souhaitent pas que leurs déclarations soient publiées sur la page web de la session sont priées de le faire savoir à hqexcom@unhcr.org.
3. **Les délégations peuvent choisir d'inclure des références à la campagne #J'appartiens et à l'Alliance mondiale pour mettre fin à l'apatridie dans leurs déclarations lors du débat général.**
4. Les délégations désireuses d'obtenir un enregistrement vidéo de leur déclaration au cours du débat général peuvent en faire la demande à hqvideo@unhcr.org. Il sera répondu aux demandes selon leur ordre d'arrivée.

Dispositions relatives à la prise de parole

5. La réunion se tiendra en personne uniquement. Elle sera en revanche diffusée sur la page web de la session pour les personnes souhaitant suivre à distance.
6. Une liste formelle des orateurs sera proposée uniquement pour le débat général. Pour tous les autres points de l'ordre du jour, les délégations sont priées de lever leurs plaques nominatives quand elles souhaitent s'exprimer ; ainsi, le Secrétariat mettra en place une liste informelle. Un État/une organisation souhaitant faire une déclaration au nom d'un groupe régional d'États reconnu ou d'un groupe d'organisations est prié(e) d'en informer le Secrétariat en personne, bien à l'avance, en précisant le point de l'ordre du jour en question.
7. Les déclarations sont limitées à 5 minutes ou moins. Un État/une organisation qui parle au nom d'un groupe d'États reconnu ou d'un groupe d'organisations disposera aussi de 5 minutes. Ce temps peut être réduit en fonction du nombre d'orateurs inscrits et du calcul du temps disponible. Tout changement à ce sujet sera porté à la connaissance des délégations.

Liste des orateurs pour le débat général

8. La liste des orateurs pour le débat général sera ouverte le **lundi 16 septembre 2024**.
9. La demande de temps de parole se fait par email adressé à hqexcom@unhcr.org, mentionnant « Liste des orateurs » en objet, et indiquant le nom, le titre et le rang exacts de l'orateur.
10. L'inscription à la liste des orateurs sera close le mardi 8 octobre 2024. La liste sera publiée le jeudi 10 octobre 2024 à la fermeture des bureaux.

11. Une fois la liste publiée le jeudi 10 octobre 2024, toute délégation qui solliciterait un temps de parole serait placée vers la fin de la liste.
12. Toute délégation qui désire se retirer de la liste des orateurs pourra le faire en personne le jour de la réunion. Dans ce cas, il sera demandé à l'orateur ou à son(sa) représentant(e) de rayer son nom de la liste et d'y apposer ses initiales.
13. Un État/une organisation peut échanger de place sur la liste avec un autre État/une autre organisation. Les deux parties doivent s'adresser ensemble au Secrétariat pour apposer leurs initiales aux endroits de la liste affectés par le changement.
14. Suite à la publication de la liste, dans le cas où l'orateur venait à changer, le Secrétariat devra en être informé en personne, bien à l'avance, l'ordre de passage des orateurs étant susceptible d'en être affecté.
15. Si une délégation ayant raté son temps de parole se rapproche du Secrétariat pour se réinscrire, elle sera placée vers la fin de la liste.

Le 3 septembre 2024